COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Mai 2022 à 18H30

Présents : M. **LÉTOFFÉ** Jean-Guy, Mme **BALITOUT** Hélène, M. **CALMELS** Daniel, Mme **KONATÉ MARTIN** Catherine, M. **BELLOT** Patrice, Mme **BLONDEAU** Isabelle, M. **CARRASCO** José, Mme **BILLOIR** Suzanne, M. **BONNETON** André, Mme **FRÉTÉ** Thérèse, Mme **CARVALHO** Michèle, Mme **PIENS** Antonella, M. **LERICHE** Bruno, M. **LAMY** Gérard, M. **CANTRAINE** Hervé, Mme **COULON** Nadège, Mme **DOGIMONT** Laurette, M. **POTET** Patrick, Mme **CHARLET** Valérie.

Excusés : M. **GILLOT** Jean-Pierre, M. **COPPIN** Franck, M. **LANCIEN** Yves, M. **CARON** Joël, Mme **TIRROLLOY** Carole, Mme **GONIN** Sabrina, Mme **GROSCAUX** Marina, M. **HARDY** Gilles.

Pouvoirs : M. **GILLOT** Jean-Pierre à M. **LAMY** Gérard, M. **COPPIN** Franck à M. **CANTRAINE** Hervé, M. **LANCIEN** Yves à Mme **KONATÉ MARTIN** Catherine, M. **CARON** Joël à M. **CALMELS** Daniel, Mme **TIRROLLOY** Carole à Mme **FRÉTÉ** Thérèse, Mme **GONIN** Sabrina à M. **BELLOT** Patrice, Mme **GROSCAUX** Marina à M. **POTET** Patrick, M. **HARDY** Gilles à Mme **CHARLET** Valérie.

Secrétaire de séance : Mme **COULON** Nadège.

*****

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 14/03/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – ADMINISTRATION GENERALE
Rapporteur : M. LÉTOFFÉ

1 - Élection en remplacement d'un délégué au Syndicat de captage des eaux de Passel – Délibération n°2022-063

M. Jean-Pierre GILLOT ayant démissionné de son siège de représentant de la Commune au sein du Comité Syndical du Syndicat de captage des eaux de Passel, il a été proposé d'élire, en remplacement, M. Patrice BELLOT en qualité de délégué titulaire, et M. Jean-Guy LÉTOFFÉ en qualité de délégué suppléant.

VOTE =25 voix POUR (majorité / 2 contre)

2 - Changement définitif du lieu de réunion des séances du Conseil Municipal – Délibération n°2022-064

Afin de permettre au Conseil de siéger dans des conditions assurant efficacement la publicité des débats et la bonne tenue des séances, il a été proposé de fixer définitivement le lieu de réunion du Conseil Municipal au Centre Yves Montand.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

II – FINANCES / EMPLOI
Rapporteur : Mme BALITOUT

La commission des Finances, réunie en sa séance du 28 avril 2022, a émis un avis favorable à l'ensemble des points suivants :

PERSONNEL

3 - Institution du Comité Social Territorial (CST) et fixation du nombre de représentants – Délibération n°2022-065

A compter des élections professionnelles de décembre 2022, toutes les collectivités employant au

moins 50 agents sont dans l'obligation d'instituer un Comité Social Territorial (CST) présidé par l'autorité territoriale.

L'organe délibérant doit, par délibération, déterminer le nombre de représentants du personnel et statuer sur le recueil ou non de l'avis des représentants de la collectivité, de tout ou partie des questions relevant de la compétence de cette instance.

Il a été proposé de fixer le nombre de représentants du personnel à 5 avec un nombre égal de suppléants, et de recueillir l'avis des représentants de la Collectivité sur toutes questions dont sera saisi le CST, maintenant ainsi, un paritarisme numérique entre les deux collèges.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

4 - Recrutement de 4 adjoints techniques saisonniers – Délibération n°2022-066

Il a été proposé de recruter par voie contractuelle 4 Adjoints Techniques à temps complet afin de renforcer les effectifs des services techniques pendant la période estivale 2022.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

5 - Actualisation de la grille de remboursement des frais kilométriques visée dans la délibération n°2022-011 relative aux frais occasionnés par les déplacements du personnel - Délibération modificative – Délibération n°2022-067

Il a été proposé de modifier la délibération du 21 février 2022 afin de prendre en compte la revalorisation des taux des indemnités kilométriques pouvant être alloués aux agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

FINANCES
Rapporteur : Mme BALITOUT

6 - Décision modificative n°1 – Budget communal – Délibération n°2022-068

Afin de redresser certains postes, les membres du Conseils ont été invités à délibérer sur la modification du Budget communal proposée ci-après :

INVESTISSEMENT

Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
2111	Acquisition terrain angle rue de thiescourt et cavée oudart	5 000,00 €			
2116	Terrain arrière cimetière	4 600,00 €			
21311	Portail 57 place de la République	7 000,00 €			
21311	Menuiseries Mairie	17 000,00 €			
21311	Chaudière mairie		11 900,00 €		
21312	Remplacement menuiseries école J. Hochet		5 330,00 €		
21318	Matériel électrique mise au norme CYM		3 690,00 €		
21318	Réfection WC public Ribécourt et Dreslincourt	28 918,00 €			
21838	PC + écran DST		1 998,00 €		
21838	PC périscolaire		1 590,00 €		
21841	Mobilier école A. Briand		4 370,00 €		

21848	Mobilier école A. Briand	4 370,00 €			
21848	Mobilier réaménagement médiathèque	4 490,00 €			
2188	Panneaux affichage	7 000,00 €			
2188	Main courante escalier église Dreslincourt		3 090,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement			46 410,00 €	
		78 378,00 €	31 968,00 €	46 410,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		-46 410,00 €		-46 410,00 €	
FONCTIONNEMENT					
Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
615221	AG8 Travaux toiture église Dreslincourt		31 000,00 €		
61558	JEUX réparations jeux extérieurs		17 000,00 €		
60632	PERI/ALSH Fourniture petit matériel	1 590,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	46 410,00 €			
		48 000,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €		0,00 €	

TOTAL DM01	**-46 410,00 €**	**-46 410,00 €**

VOTE = 26 voix POUR (majorité / 1 abstention)

7 - Exonération de Taxe d'aménagement de la catégorie des abris de jardin, serres de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration – Délibération n°2022-069

Le Code de l'urbanisme prévoit des cas d'exonérations légales et facultatives de Taxe d'aménagement.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'instituer sur le territoire de la commune, une exonération facultative de 50 % de la surface sur la catégorie des jardins, serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

III – SPORT
Rapporteur : M. CALMELS

8 - Approbation du règlement pour l'organisation d'un jeu-concours dans le cadre de la Ronde de l'Oise 2022 – Délibération n°2022-070

Afin d'encourage les activités sportives et à titre d'animation sociale à l'occasion de la deuxième étape de la Ronde de l'Oise 2022 prévue pour le vendredi 3 juin, il a été proposé l'adoption d'un règlement de jeu-concours visant à faire gagner, après tirage au sort, un VTT à un participant au jeu-concours.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

IV – AFFAIRES SOCIALES
Rapporteur : Mme KONATÉ-MARTIN

9 - Fixation des tarifs de la session juillet 2022 de la Maison de Quartier – Délibération n°2022-071

Le Conseil Municipal a été invité à délibérer pour fixer les tarifs des nouvelles activités proposées à la Maison de Quartier pour la session juillet 2022.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

V – AFFAIRES SCOLAIRES
Rapporteur : M. CARRASCO

10 - Participation aux frais de scolarisation des élèves hors de leur commune de résidence – Délibération n°2022-072

Pour l'année scolaire 2022/2023 et sous réserve de réciprocité, il a été proposé de ne pas solliciter de contribution aux frais de scolarisation aux communes de résidence des élèves scolarisés au sein des écoles primaires et maternelles de la Commune de Ribécourt-Dreslincourt.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

11 - Attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 100 euros au profit d'un bénévole – Délibération n°2022-073

Afin de récompenser M. PIHAN Joseph d'avoir participé à l'animation de la fête de Noël dans les écoles primaires et maternelles, il a été proposé de lui offrir un bon d'achat.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

V – QUESTIONS DIVERSES

Préalablement à la tenue du Conseil, aucune questions écrites et orales n'ont été transmises. Les points suivants ont été évoqués lors de la séance :

- Mme BLONDEAU souhaitait remercier toutes les personnes qui se sont impliqués pour l'organisation de la fête du jardin. Elle explique que d'habitude, la Commune passe par une association pour réaliser le grimpe à l'arbre mais qu'il n'y avait pas d'animateur diplômé pour encadrer les enfants et que de ce fait, il était préférable d'annuler plutôt que de prendre des risques.

- M. POTET souhaitait faire part à l'Assemblée qu'au niveau de la rue de Picardie, plusieurs personnes sortent du Tierval en empruntant le chemin vert pour éviter les caméras. Même s'il sait que de nouvelles caméras vont être installées, il lui semblait important de le noter.

M. LÉTOFFÉ rappelle à M. POTET que le plan détaillé d'installation des caméras lui a été communiqué au cours d'une réunion de la commission Travaux à laquelle il siège mais que ce plan ne peut pas être diffusé. Ces caméras sont nécessairement implantées sur les lieux les plus importants et stratégiques de la Commune mais qu'il est impossible d'en installer partout. Il ajoute qu'en l'espèce, une caméra est prévue à cet endroit, ce dont M. POTET était déjà informé car cette information avait été évoquée en commission le 8 février dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H24.

Vu pour être affiché le 12/05/2022, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

À Ribécourt-Dreslincourt, le 12/05/2022

Le Maire,

Monsieur **LÉTOFFÉ** Jean-Guy